

Des taux toujours bas

Les taux pratiqués mi-février sur les crédits à l'habitat demeurent bas. Le niveau des offres les plus élevées diminue par rapport au trimestre précédent et est comparable à celui constaté fin 2016.

	15 novembre 2017 4 ^{ème} trimestre				15 février 1 ^{er} trimestre				2018
	FOURCHETTE BASSE		FOURCHETTE HAUTE		FOURCHETTE BASSE		FOURCHETTE HAUTE		
LIBRE FIXE	1,23	1,72	1,70	2,50	1,20	1,55	1,70	2,25	15 ans
PAS	1,15	2,05	1,70	2,05	1,15	1,70	1,70	1,95	
LIBRE FIXE	1,46	1,87	1,90	2,80	1,40	1,60	1,90	2,35	20 ans
PAS	1,35	2,35	1,90	2,35	1,35	1,90	1,90	2,05	
LIBRE FIXE	1,70	2,05	2,20	3,00	1,64	1,95	2,16	2,45	25 ans
PAS	1,55	2,55	2,20	2,55	1,55	2,20	2,18	2,35	
Obligations assimilables du Trésor (OAT 10 ans)	0,65				0,92				

L'objet de l'indicateur des taux est de suivre l'évolution des prêts significatifs pour le marché du logement.

L'indicateur suit « la fourchette » des taux usuellement pratiqués. Le taux effectivement proposé au particulier peut dépendre de l'agence, de la nature précise de l'opération, des spécificités du prêt, de l'emprunteur ou du prescripteur.

Lecture : les offres de prêt libre à taux fixe les plus basses pour un crédit immobilier sur une durée de 15 ans sont comprises entre 1,20 % et 1,55 %, selon les organismes de crédit.

Les prêts observés sont :

Les prêts « libres » à taux fixe,

Les prêts d'Accession Sociale/PAS (conventionnés, garantie du FGAS).

⇒ La flèche représente l'évolution du taux du trimestre en cours par rapport au taux du trimestre précédent.

Ces données sont élaborées à partir des informations communiquées directement par les établissements financiers partenaires.

Organismes participants : BNP Paribas Personal Finance – CETELEM, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier, Crédit Mutuel, La Banque Postale, LCL.